

GRAND PRIX SENIOR DE HAUTE AUVERGNE 2025

20 et 21 septembre 2025 – Golf de Haute Auvergne

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux de la **ffgolf** et de la Ligue.

Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Calendrier

Clôture des inscriptions :	vendredi 6 septembre
Publication Liste des inscrits et Liste d'attente :	mercredi 10 septembre
Publication des départs :	vendredi 19 septembre

Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs amateurs :

- Licenciés à la Fédération Française de Golf, avec, à la date de clôture des inscriptions, une licence active et un certificat médical ou questionnaire santé, de l'année en cours, enregistré et un droit de jeu fédéral acquitté.
- Licenciés dans une fédération étrangère reconnue, avec, joint au bulletin d'inscription, une attestation de licence active et pour l'année en cours, une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

L'épreuve est ouverte aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille du début de la compétition.

Formule de jeu

36 trous Stroke-Play en Individuel Brut – 18 trous par jour.

Séries - Marques de départ

Dames : Départs des repères V (Rouge).

Messieurs : Départs des repères III (Jaune).

Départage

En cas d'égalité pour la première place pour chaque catégorie, les joueurs concernés partent en play off « trou par trou » sur le ou les trous désignés par le Comité d'Epreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques, manque de visibilité, ...), le départage se fait sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et le dernier trou puis trou par trou en remontant.

Comportement et Etiquette

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1er départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking.

Application du Code de comportement de la ffgolf (REGLES LOCALES PERMANENTES DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS § 14).

Engagement

Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement par courrier, accompagné du droit d'engagement, adressé au Golf de Haute Auvergne, 2 route du golf 15130 Sansac de Marmiesse

Droits d'engagement

- Non-Abonnés Golf : 90 €
- Abonnés Golf : 45 €

Clôture des engagements

Seule la date de réception des inscriptions par courrier est prise en compte dans l'établissement de la liste officielle. Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Liste des inscrits

Les joueurs n'étant pas en conformité avec les conditions de participation (licence, certificat médical et droit de jeu fédéral) 7 jours avant le début de l'épreuve, sont retirés de la liste des inscrits.

Nombre de joueurs

Joueurs autorisé : Nb max de	Dames : Nb mini (hors wild cards)	Wild cards : Nb max autorisé
120	27	12

Les joueurs sont retenus dans l'ordre suivant :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par le classement au Mérite National Amateur.
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par le classement au Mérite National Seniors.
- L'index.
- La date d'arrivée des inscriptions.

Organisation

Entrainement

La journée officielle de reconnaissance du parcours est fixée la veille de la compétition.

Une reconnaissance du parcours gratuite : 5 jours avant le début de l'épreuve hors week-end.

Tirage des départs

La liste des joueurs, classée par index, est découpée en 4 blocs égaux (bloc 1 premiers index à bloc 4 derniers index).

Le tirage des départs se fait de la manière suivante :

- Lors du 1^{er} tour, faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis bloc 4.
- Lors du 2^{ème} tour, dans l'ordre inverse des résultats.

Prix et Remise des Prix

Les trois premiers Messieurs et Dames, toutes séries confondues, sont primés.

La remise des prix, suivi d'un cocktail, est organisée 30 minutes après la rentrée des derniers joueurs.

GRAND PRIX SENIORS DE HAUTE AUVERGNE

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Condition de participation

Le joueur doit avoir, à la date de clôture des inscriptions, pris sa licence de l'année en cours., acquitté le droit de jeu fédéral et enregistré son certificat médical ou son questionnaire santé de l'année en cours.

Inscription

A retourner par courrier, accompagné du règlement (chèque à l'ordre du Golf de Haute Auvergne).

Golf de Haute Auvergne

2 route du golf

15130 Sansac de Marmiesse

Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

NOM PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLUB :

NUMERO DE LICENCE FFG :

INDEX :

CLASSEMENT MERITE :

CLASSEMENT MERITE SENIORS:

TEL :

@MAIL :

Droits d'engagement

• Non-Abonnés Golf : 90 €

Abonnés Golf : 45 €